

VOS AVANTAGES FISCAUX



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, LA FONDATION PERMET À SES DONATEURS DE BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX

La Fondation de l'École polytechnique est reconnue d'utilité publique par décret en date du 23 juin 1987 et publié au Journal Officiel du 24 juin 1987. À ce titre, elle est habilitée à recevoir des dons, legs, donations et autres libéralités, en numéraire, titres mobiliers ou biens immobiliers.



Donner à la FX en France

La fiscalité pour les particuliers

Déduire son don de l'impôt sur le revenu (IRPP)
Pour les particuliers, les sommes versées à la Fondation de l'École polytechnique sont déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de leur montant, et dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le montant dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes (Article 200 du Code des Impôts).

Déduire son don de l'impôt sur la fortune (ISF)

Depuis le 20 juin 2007, vous avez, en tant que contribuable, la possibilité de choisir alternativement à la réduction d'impôt sur le revenu, la dation en paiement de l'ISF. Ce procédé est ouvert pour le mécénat aux fondations reconnues d'utilité publique, telles que la Fondation de l'École polytechnique. Il permet d'imputer sur le montant de l'ISF 75% du montant des dons effectués, l'avantage fiscal ne pouvant excéder 50 000 € (don maximal de 66 666 €) ou 45 000 € en cas de versement à la fois au dispositif PME et au dispositif Fondation.

La fiscalité pour les entreprises

Déduire son don de l'impôt sur les sociétés (IS)

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la déductibilité est de 60% du montant du versement, dans la limite de 0,5% du CA HT. Si le montant dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes (article 238bis du Code des Impôts).

Donner au Royaume-Uni

L'École Polytechnique Charitable Trust est une structure sœur de la Fondation de l'École polytechnique dont l'objectif est de relayer les missions de la FX au Royaume-Uni. Basée à Londres, cette structure est administrée par un Board of Trustees, dont le Chairman est Amine Bel Hadj Soulami (X 1981). L'École Polytechnique Charitable Trust est enregistré auprès de la Charity Commission (N° 1121995) et bénéficie du dispositif fiscal britannique du Gift Aid.

Donner en Europe

La Fondation est agréée par la Fondation de France pour bénéficier des accords du Transnational Giving Europe (TGE). Si vous résidez fiscalement dans l'un des pays ci-dessous, vous bénéficiez ainsi des avantages fiscaux locaux :

Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Suisse

Luxembourg

Conformément à la circulaire du directeur des contributions L.I.R. - n° 112/2 du 20 juillet 2009, les dons effectués en faveur de la Fondation de l'École polytechnique ouvrent droit à une déductibilité des impôts sur le revenu. La FX vous délivrera une attestation vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux luxembourgeois.



Donner aux États-Unis

Le Friends of Ecole Polytechnique est une structure sœur de la Fondation de l'École polytechnique dont l'objectif est de relayer les missions de la FX aux États-Unis. Basée à New-York, elle est administrée par un Board of Directors, dont le Chairman est Philippe Khuong-Huu (X 1983). Le Friends of Ecole Polytechnique est agréé par l'IRS (International Revenue Service) en tant que Public Charity de type 501(c)3. À ce titre les dons sont déductibles selon les dispositions fiscales locales.

Pour faire son don, rendez-vous sur :

www.fondationx.org



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION

PRÉSIDENT

Denis RANQUE (X 1970)
Président du Conseil d'administration
Airbus Industries

MEMBRES DE DROIT

Jacques-Nicolas BIOT (X 1971)
Président du Conseil
d'administration de l'École
polytechnique

Yves DEMAY (X 1977)
Directeur général
de l'École polytechnique

Benoît LEGAIT (X 1973)
représentant du Ministre
de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique

Louis-Alain ROCHE (X 1969)
représentant du Ministre
de la Défense

MEMBRES DU COLLÈGE DES FONDATEURS

Claude BÉBÉAR (X 1955)
Président d'honneur du Groupe
AXA, administrateur de sociétés

Thierry DESMAREST (X 1964)
Président d'honneur du Groupe
Total, administrateur de sociétés

Jacques GARAIALDE (X 1976)
Managing Partner, KKR & Co

Philippe VARIN (X 1973)
Président du Cercle de l'Industrie,
administrateur de sociétés

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Laurent BILLES-GARABEDIAN (X 1983)
Président du Conseil
d'administration de l'AX

Olivier MITTERRAND (X 1962)
Président du conseil de surveillance,
Les Nouveaux Constructeurs

Pascal POUPELLE (X 1973)
Directeur général, ISOS Finances

FONDATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE - 33 RUE SAINT-GUILAUME 75007 PARIS
01.53.85.40.10 - www.fondationx.org
Pour toute question relative à la levée de fonds : Nadine Dos Santos 01.69.33.38.81
nadine.dos-santos-pereira@polytechnique.edu



Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser par courriel à ci@fondationx.org

LA FONDATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

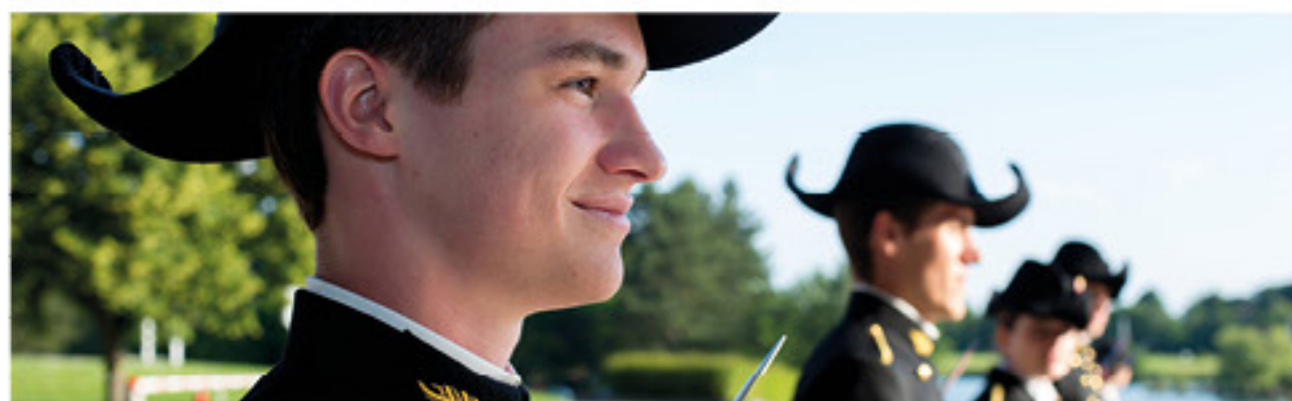


FONDATION
ÉCOLE POLYTECHNIQUE

LA FONDATION



UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
CEUVRANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE



« L'AVENIR DE L'X DÉPEND DE LA MOBILISATION
DE CHACUN D'ENTRE VOUS »

La Fondation de l'École polytechnique (FX) a été créée en 1987 par vingt grandes entreprises françaises à l'initiative du Conseil d'administration de l'École et avec le soutien de l'Association des Anciens élèves et diplômés de l'École (AX). Elle rapproche l'École, ses élèves et ses enseignants-chercheurs, du monde de l'entreprise.

Elle a pour mission principale de financer le développement de l'École et ainsi de contribuer à son rayonnement français et international.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 23 juin 1987 publié au journal officiel du 24 juin 1987, la Fondation est habilitée à recevoir des dons, legs et autres libéralités, tant des personnes physiques que des entreprises, en leur faisant bénéficier des avantages fiscaux associés.

Elle permet de collecter des fonds auprès des particuliers et des entreprises au bénéfice des élèves, des enseignants-chercheurs et des infrastructures de l'École.



Denis Ranque (X 1970)
Président de la Fondation
de l'École polytechnique



Jean-Bernard Lartigues (X 1965)
Délégué général de la Fondation
de l'École polytechnique

LES MISSIONS



UN LEVIER DE CROISSANCE INDISPENSABLE POUR L'X
UN TRAIT D'UNION ENTRE L'ÉCOLE ET LES ENTREPRISES



Financer le développement de l'X

Reconnue meilleure école d'ingénieurs en France, l'École polytechnique a pour ambition de s'inscrire parmi les plus grandes institutions internationales. Dans cette période de guerre économique, où la concurrence est de plus en plus rude sur le marché de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'X affiche une stratégie forte de croissance et de prospérité. La Fondation de l'École polytechnique s'engage aux côtés de l'École pour financer son développement en matière d'enseignement, de recherche, d'internationalisation, d'innovation, d'entrepreneuriat et de diversité, grâce notamment aux campagnes de levées de fonds qu'elle mène auprès des anciens élèves.

Établir le lien avec les entreprises

Pour mener à bien cette mission, la Fondation mène plusieurs actions :

- Elle est partenaire de 15 chaires d'enseignement à l'X en association avec des partenaires privés industriels.
- La FX organise, deux fois par an, le Comité de Liaison des Entreprises et de l'X (CLEX), qui permet à l'École polytechnique de présenter ses évolutions majeures en termes d'enseignement, et aux entreprises d'exprimer leurs attentes en matière de recrutement.
- Elle participe aussi très activement au X-Forum, carrefour majeur entre l'X, les élèves et les entreprises.
- Filiale de l'École (51 %) et de la Fondation de l'École polytechnique (49 %), FX-Conseil, S.A au capital de 40 000 €, a pour objet d'aider à la valorisation des acquis technologiques, et notamment - mais pas exclusivement - de ceux réalisés grâce aux compétences de l'École et de son Centre de recherche.

Promouvoir l'innovation, l'entrepreneuriat et la recherche

- Afin de soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat et la recherche, la Fondation distingue chaque année, par la remise du Prix Pierre Faure d'une valeur de 12 000 €, un jeune Polytechnicien dont le début de carrière dans l'industrie est particulièrement prometteur.
- Elle remet également le prix Jean-Louis Gerondeau/ Zodiac Aerospace qui a pour objet de favoriser la maturation d'un projet pouvant donner lieu à une création d'entreprise. Destiné à encourager l'entrepreneuriat, ce prix est doté d'un montant de 60 000 € pouvant récompenser trois projets par an.
- Les Polytechniciens réalisent, dès leur 3ème année, un stage de recherche au sein de laboratoires et de centres scientifiques. Afin d'encourager la recherche auprès des élèves, la Fondation remet un Prix du meilleur stage. Depuis septembre 2006, les élèves non-X qui suivent un cursus de Master de l'École polytechnique sont, eux aussi, éligibles à ce prix.
- À l'initiative de la Fondation (27%) et de l'École polytechnique (73%), la filiale

commune X-Création, a pour objectif de promouvoir la création d'entreprise dans les laboratoires et de faciliter l'intégration des projets de création dans le monde de l'entreprise.

Accompagner les élèves

- La Fondation de l'École polytechnique place les élèves au cœur de ses actions, par l'attribution d'aides financières aux élèves, la participation au projet scientifique collectif (PSC) des élèves, l'aide à la construction du parcours professionnel de chaque jeune, ingénieur, doctorant ou mastérien, et par l'accompagnement des encadrants officiers en entreprise.



LA FONDATION EN CHIFFRES



LES RESSOURCES



DONNONS À L'X
LES MOYENS DE RÉPONDRE À SES AMBITIONS



La Campagne de levée de fonds

Collectrice de dons depuis 1987 au profit de l'X, la Fondation a lancé en 2008, sous la présidence de Claude Bébér (X 1955), une Campagne de levée de fonds ambitieuse, d'une durée de 5 ans. 35.2M€ en dons et engagements ont ainsi été collectés en France et à l'étranger avec l'aide des structures sœurs de la FX : le Friends of Ecole Polytechnique et l'Ecole Polytechnique Charitable Trust. De nombreux projets ont été financés en matière de recherche et d'innovation, d'internationalisation de l'X, d'enseignement, et en faveur de la diversité et la réussite.



Vers une deuxième Campagne de levée de fonds

Fort de ce succès, la Fondation de l'X souhaite aujourd'hui créer une nouvelle dynamique de levée de fonds, qui réponde toujours plus aux ambitions et aux besoins de l'École polytechnique. Une nouvelle Campagne est actuellement en cours de préparation avec l'ensemble des acteurs de l'École et de la Fondation.

Les subventions

Chaque année, les entreprises fondatrices et associées de la FX contribuent à la mission et aux actions de la Fondation par le versement d'une subvention. Les entreprises membres de la Fondation la soutiennent financièrement par une subvention annuelle comprise entre 10 000 € et 70 000 €. Pour une entreprise non encore adhérente à la Fondation et qui souhaite créer un lien fort avec l'École polytechnique, il est proposé de devenir membre Fondateur, moyennant le versement d'une contribution d'entrée de 100 000 €.

Toutes ces subventions sont éligibles aux avantages fiscaux (voir au dos).

Les Chaires

La Fondation est partenaire des conventions des chaires d'Enseignement passées entre l'École polytechnique et les entreprises. Outre son rôle dans la recherche de financements et dans la gestion des chaires, la FX est présente dans les instances de gouvernance de celles-ci. Opérées dans le cadre du mécénat, les chaires ont une durée variable de trois ans minimum.

LES PROJETS SOUTENUS PAR LES DONATEURS

RECHERCHE ET INNOVATION - 12.2 M€



GRADUATE SCHOOL - 2.8 M€



INTERNATIONAL - 8.6 M€



DIVERSITÉ ET RÉUSSITE - 500 000 €



Les bourses d'études

En faisant un don à la Fondation au titre des actions de mécénat, les entreprises peuvent contribuer à soutenir des étudiants (Master ou Doctorat) sélectionnés selon leur spécialisation et leur origine géographique. Les entreprises mécènes peuvent accueillir les candidats boursiers sélectionnés par l'École.

LA CAMPAGNE EN CHIFFRES

